



TÉL. (54) 77.25.33

INSEE 41.2.24.269

RÉF. A RAPPELER :

RL/PM/6848

Monsieur Paul MALFAIT
Président de l'U.S.V.
2, rue du Commandant Verrier
41100 VENDOME

OBJET : SOCIETES - Subventions

Monsieur le Président,

La section "tennis de table" de l'U.S.V. sollicite, par lettre du 9 décembre 1980 arrivée ce jour, une subvention pour l'exercice en cours.

Il y a quelques temps c'était la section "athlétisme" pour un cross de niveau national, et le "hand-ball" féminin pour dédommager cette section de ses longs déplacements - à BREST par exemple.

Vu la multiplicité de ces demandes, la Municipalité ne peut se permettre de répondre favorablement. D'autre part, le principe est admis que toute nouvelle section ne peut obtenir une subvention que si elle a fait ses preuves pendant un an, ce qui a été le cas du V. A. S.

Il vous appartient donc de régler ces problèmes ponctuels et pour cela, me semble-t-il, de les prévoir au moment de la répartition de la subvention de la Ville.

Avec mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,



R. LASNEAU